



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 17 décembre 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Pierre LAMBOROT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Christian PARIS
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	

Membres absents :

M. Lucien BRENOT	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Fadoua LALOUCHE pouvoir à M. Roland PONSAA
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Traitement - UIOM - Actualisation des tarifs pour 2009

Le traitement par incinération des déchets est financé par :

- la TEOM (communes du Grand Dijon) ;
- des marchés de prestations signés avec des collectivités clientes (prix unitaires à la tonne) ;
- une redevance à la tonne acquittée par les commerçants, artisans, administrations, industriels.... qui apportent des déchets industriels banals (DIB) ou des déchets issus de médicaments (DIM).

En 2008, les tarifs sont les suivants :

- DIB (*déchet industriel banal*) : 92 € TTC la tonne pour les résidents du Grand Dijon et des collectivités clientes (Zone A), étant précisé que les apports inférieurs à 500 kg par mois ne sont pas facturés. Pour les apports extérieurs à la zone A (zone B), cette redevance est de 184 € TTC la tonne, sans application de franchise.
- DIB triés : 69 € TTC la tonne.
- Déchets issus des médicaments (DIM) non utilisés provenant des ménages et collectés dans le cadre d'une filière agréée (CYCLAMED) : 122,40 € TTC la tonne.

A compter de 2009, compte tenu que les apports enregistrés en zone B proviennent pour la plupart d'entreprises dont le siège social est extérieur à l'agglomération mais dont les déchets sont produits dans l'agglomération, il est proposé de simplifier la tarification en supprimant cette zone.

De même, afin de limiter les petits apports qui allongent le temps d'attente des BOM, il est proposé de supprimer la franchise de 500 kg par mois.

Une bonne part de ces apports pourrait être réorientée vers les déchetteries des professionnels.

Il est proposé une actualisation des tarifs pour 2009 de 2 % alors que le taux de l'inflation pour 2008 sera vraisemblablement supérieur à 3 % :

Après avis favorable de la Commission Environnement,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

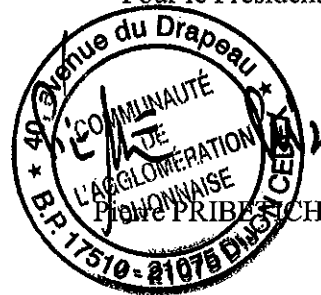
- de fixer les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2009 :

<u>Déchets Industriels Banals</u> :	93,85 € TTC la tonne hors TGAP
<u>Déchets Industriels Banals Triés</u> :	70,35 € TTC la tonne hors TGAP
<u>Déchets Issus de Médicaments</u> :	124,85 € TTC la tonne hors TGAP

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

19 DEC. 2008



Publié le 19 DEC. 2008
Déposé en Préfecture le